

Charte du parent d'élève délégué

Le rôle du parent d'élève délégué

Le parent délégué est désigné par son APE en début d'année scolaire. Il devient alors la voix des autres parents d'élèves et siège aux conseils de classe qui ont lieu chaque trimestre et il s'engage dans la vie de l'école, **il en devient un acteur dynamique.**

Être à l'écoute

Le délégué est un interlocuteur privilégié des parents. Il écoute et soutient dans la mesure de ses possibilités et dans le respect des positions prises par l'équipe des délégués élus.

Pour les sujets sur lesquels il est interpellé, le parent délégué se réfère, si nécessaire, à l'ensemble des parents d'élève délégués pour déterminer dans quelle mesure il peut apporter son aide.

Être un lien

Le délégué est un lien entre l'école et les parents. Il accompagne les parents d'élève qui souhaitent un appui pour rencontrer l'équipe enseignante. Il peut tenir le rôle de modérateur (à la demande des parents ou de l'école) en cas de problèmes personnels. **Il s'engage à remplir cette mission de manière sereine et constructive** pour aider à trouver des solutions aux problèmes.

Être respectueux de la mission confiée

Chacun apporte ce qu'il peut, en temps, disponibilité, compétences et énergie. Pour bien remplir sa mission, le parent élu s'engage à : écouter, ne pas juger, **respecter la confidentialité** des conversations auxquelles il participe, ne pas dépasser les mandats qui lui sont attribués. Faire preuve de prudence et de modération, notamment dans la diffusion de l'information, inciter les familles à dialoguer avec les enseignants, jouer un rôle de médiation si les blocages ou incompréhensions persistent. Respecter un devoir de réserve sur les situations personnelles rencontrées.

Pendant le conseil de classe, il prend note des remarques faites par les professeurs sur chacun des élèves et **s'abstient d'intervention personnelle au passage de son enfant.** Il essaie dans la mesure du possible d'éviter le cumul de remarques négatives sur un élève en essayant de trouver des approches positives.

Ps : Si vous souhaitez contacter les parents par mail (envoi du questionnaire par exemple) et pour respecter la confidentialité des coordonnées, nous vous conseillons de mettre les adresses mail en Cci et de ne pas divulguer la liste.